

Politique qualité 2021

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) porte les politiques de l'État et définit les stratégies régionales dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de la mer, des risques naturels et technologiques, du transport et de la mobilité, du logement et de l'habitat durable, dans une approche de développement durable des territoires en Pays de la Loire.

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DREAL exerce directement certaines missions opérationnelles sur les territoires et, pour d'autres, assure le pilotage et l'animation du réseau des services départementaux de l'État du pôle ministériel, en lien avec ses établissements publics. La DREAL est à l'écoute et prend en compte les attentes des parties intéressées par ses politiques et ses décisions : collectivités territoriales, monde économique et société civile.

Les priorités du projet DREAL constituent un cadre de travail pour l'ensemble des services:

- porter, mettre en œuvre et faire valoir les politiques de nos ministères en région, en veillant à l'équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques ;
- assurer nos missions de service public, en tenant compte des moyens disponibles et des enjeux, dans une logique de priorisation et de proportionnalité ;
- maintenir nos compétences et notre expertise ;
- repositionner notre action dans un environnement en mouvement ;
- cultiver un mode de management qui contribue au bien-être des agents et entretienne la cohésion, l'esprit d'équipe et la motivation ;
- partager et conforter des valeurs communes au sein de la DREAL pour une cohésion renforcée et efficace.

Des valeurs communes ont été adoptées en associant l'ensemble des agents. Elles inscrivent la DREAL comme porteuse de l'intérêt général et du service public; garante du développement durable; compétente et experte; intègre dans l'exercice de ses missions; soucieuse de la lisibilité et de l'efficacité de son action.

Les orientations majeures sont définies annuellement dans le cadre du dialogue de gestion avec l'administration centrale, puis présentées et partagées périodiquement avec l'encadrement (comités de direction, réunion des cadres) et l'ensemble des agents (vœux, assemblée générale) ainsi qu'avec les directeurs des services du pôle ministériel (comité des directeurs en région (CODER)) et les préfets (comité de l'administration régionale (CAR)). Les engagements de service de la DREAL à l'égard de chaque préfet en assurent une déclinaison territoriale. Les plans d'actions annuels de chacun des services déclinent ces orientations en tenant compte des moyens humains et financiers. Ils sont partagés lors de réunions de service et de division.

À travers l'appropriation de ces objectifs et leur prise en compte par chacun des agents dans son activité quotidienne, nous disposons d'une qualité de service robuste, en phase avec nos ambitions, et sommes porteurs d'une culture au service de la transition énergétique et écologique, déclinée dans les territoires.

L'investissement de tous dans cette démarche a permis à la DREAL Pays de la Loire d'obtenir la certification ISO 9001 depuis 2018, couvrant les processus de management, les fonctions supports ainsi que l'essentiel de nos missions. L'engagement de la DREAL dans une

démarche de responsabilité sociétale et environnementale y est intégré à travers le plan d'administration exemplaire (PAE).

Dans le contexte de l'année 2020, puis 2021, marquées par la crise sanitaire qui a bouleversé les habitudes de travail, l'ensemble des missions a été maintenu et les grands projets portés avec efficacité, notamment grâce à notre démarche qualité. Des baisses d'effectifs ont conduit à revoir l'implication de la DREAL sur certaines missions, mais l'investissement de chacun a permis de tenir le cap et de maintenir un très bon niveau d'atteinte de nos objectifs.

L'année 2021 s'annonce comme une année de transition, avec de nombreuses opportunités à saisir pour la DREAL et des défis à relever :

- l'expérience du télétravail à grande échelle et le développement des outils numériques ont montré leur intérêt, leurs effets sur l'organisation, mais aussi leurs limites, et sont amenés à s'inscrire durablement dans notre environnement de travail. L'encadrement portera une attention particulière à l'accompagnement des agents dans cette évolution et veillera aux adaptations utiles pour la réalisation performante des missions;
- le plan France Relance, la dynamique réglementaire et les feuilles de routes gouvernementales et préfectorales autour de la transition écologique remettent sur le devant de la scène les politiques portées par la DREAL. L'ensemble des services de la DREAL s'attachera à valoriser les actions menées et à consolider les partenariats avec nos parties intéressées, relais ou bénéficiaires de ces politiques. Au sein de la DREAL, le maintien de la transversalité inter-services reste également une priorité;
- la mise en œuvre des différentes réformes se poursuit. Des revues des missions au niveau national sont menées. L'encadrement restera attentif aux impacts potentiels sur le champ d'intervention de la DREAL et sur la situation individuelle et collective des agents, notamment sur les risques psycho-sociaux;
- après les élections municipales en 2020, les élections régionales et départementales vont conduire les collectivités à redéfinir leurs priorités. La DREAL devra s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques avec l'ensemble des partenaires;
- l'ensemble des services s'attachera à assurer la continuité des activités de la DREAL. Pour ce faire, notre démarche qualité restera notre cadre de référence pour répondre aux attentes de nos bénéficiaires et pour améliorer nos pratiques. La DREAL poursuivra sa démarche de certification pour les trois ans à venir.

Je confirme mon implication personnelle, celle du comité de direction et de l'ensemble de l'encadrement dans la mise en œuvre des missions et des orientations de la DREAL, et dans la déclinaison de la politique qualité au sein de chacun des services.

Je compte, tout autant, sur la participation active de chacun d'entre vous pour donner une traduction concrète à nos ambitions.

Nantes, le 28 avril 2021,

**La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,**

signé

Annick BONNEVILLE



Certificat n°2007/29128.8

DREAL Pays de la Loire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 2
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr